

Le 11 décembre 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Création de la société de participations financières de professions libérales par actions simplifiée Groupe Monassier



Depuis 1993, l'association Groupe Monassier promeut une vision innovante et entrepreneuriale du notariat. Nous défendons la conviction que, dans un univers juridique de plus en plus concurrentiel, l'officier ministériel doit savoir être aussi bien un expert garant de l'équilibre du contrat et de la sécurité juridique des actes qu'un développeur et un manager.

Nous avons ainsi déployé depuis 2011 une stratégie offensive qui a permis :

1. Le développement du maillage de nos offices sur le territoire national : **+20% de membres** ;
2. Le renouvellement et la croissance de notre réseau international de partenaires : **+50% de partenaires** ;
3. Le passage de tous nos offices à la **version 2015 de la norme Iso 9001** pour accompagner la modernisation du management des offices et améliorer encore la relation clients ;

4. Le développement d'**activités intégrées**, comme l'expertise immobilière.

Aujourd'hui, le notariat est à un carrefour de son histoire. Il est bousculé dans ses certitudes, confronté à une remise en cause de son modèle économique, porté par de nouvelles attentes de ses clients.

Cette recomposition est source de bien des craintes. Mais nous pensons aussi que la situation nouvelle peut être porteuse d'opportunités.

Dans ce nouveau contexte, encore mouvant, **il y a deux solutions : attendre ou agir.**

L'histoire singulière de notre Groupe nous pousse naturellement à l'action.

C'est le sens de notre projet stratégique.

Les offices métropolitains membres de l'**association** Groupe Monassier entendent ainsi relever les défis imposés par la loi Macron en constituant **une société de participations financières de professions libérales par actions simplifiée (SPFPLAS) GROUPE MONASSIER.**

La **holding GROUPE MONASSIER** aura pour objet principal la prise de participations dans des sociétés d'exercice de **notaires, avocats, huissiers de justice, commissaires-priseurs judiciaires, experts-comptables, commissaires aux comptes ou conseils en propriété industrielle.**

Les choix de prises de participations seront faits par le Comité de direction de la SPFPLAS en fonction de :

- l'intérêt géographique des sociétés d'exercice « cibles » ;
- leur expertise (apport de compétences) ;
- leur potentiel de développement.

Notre objectif à travers ce projet stratégique est double :

1. La mise en œuvre d'une **première démarche capitalistique entre nos offices du Groupe**, sur laquelle nous travaillons depuis plusieurs années ;
2. La **modernisation des structures** permettant d'une part **la croissance externe** du Réseau et, d'autre part, **l'interprofessionnalité au service des clients.**

C'est, à notre connaissance, la première fois qu'un réseau notarial de cette ampleur met en œuvre **une stratégie capitalistique visant à la constitution d'un véritable groupe de sociétés d'exercice dans plusieurs professions du droit et du chiffre.**

De ce point de vue, il s'agit d'un projet **sans équivalent** dans la profession qui doit permettre de :

- nous battre dans un marché du droit de plus en plus ouvert **avec des armes du XXI^{ème} siècle, pas du XIX^{ème}** ;
- moderniser nos stratégies d'entreprise pour **ne pas être marginalisés** par les cabinets anglo-saxons ;
- toujours **mieux répondre aux attentes de nos clients** ;

- **préparer l'avenir** en accompagnant nos jeunes notaires ou collaborateurs dans leurs souhaits éventuels d'installation.

Contact Presse :

Malia VANDEVIVERE

01 42 65 39 36

mvandevivere@monassier.com

www.monassier.com